

La réforme des services fiscaux dans le Loiret (extrait de l'article de Consom'Action n°176 page 14)

Depuis le 1er décembre 2010, pour toute demande concernant le calcul ou le paiement de leurs impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine) les contribuables d'Orléans et environs, doivent s'adresser à un service unique le Service des Impôts des Particuliers. (SIP).

La réforme a consisté à créer deux entités principales : une Direction Régionale des Finances et un Guichet Fiscal Unifié.

La Direction Régionale des Finances Publiques du centre et du département du Loiret (DRFiP) existe officiellement depuis le 1er mars 2010. Elle reprend l'intégralité des missions des services fiscaux et de la Trésorerie Générale de la région Centre et du Loiret.

La DRFiP du Loiret comprend 5 centres de Finances Publiques : Pithiviers, Gien, Montargis, Orléans Nord et Orléans Sud

A Orléans cette direction est divisée en 3 pôles

COLIGNY : pôle fiscal, contrôle financier régional, formation.

MARTROI : administration (communication, gestion publique, audit etc...)

MALTÔTIERS : missions domaniales, politique immobilière de l'Etat

Le SIP est le lieu unique où le contribuable peut traiter à la fois des questions d'assiette (revenu imposable) et de recouvrement (paiement). A l'accueil du SIP la majorité des questions des usagers peut trouver réponse. En cas de complexité particulière, les personnes qui s'adressent à l'accueil, seront dirigées vers le service compétent.

Les SIP d'Orléans Est, Nord et Ouest sont implantés à la cité administrative Coligny*, et le SIP d'Orléans Sud avenue du Président John Kennedy**

A Orléans, ne relèvent pas des SIP les missions suivantes :

- les impôts professionnels qui sont du domaine du SIE (Service Fiscal des Entreprises)
- le recouvrement des taxes d'urbanisme, amendes*** et produits locaux

*131 rue du Faubourg Bannier 45000 Orléans, tél 02 38 42 55 55

** 9 avenue du Président John Kennedy 45100 Orléans, tél. 02 38 25 22 00).

*** 33/35 avenue de Paris Orléans, tél. 02 38 78 95 02

Les Trésoreries de proximité

Pour les contribuables n'habitant pas près de ces nouveaux centres (SIP) il reste en place des trésoreries de proximité. Elles sont chargées d'assurer un accueil fiscal simple, de la délivrance de renseignements, de la prise en charge et du transfert du dossier au SIP de rattachement, du recouvrement des impôts et de la gestion du secteur public local.

Elles sont situées à : Artenay, La Ferté St-Aubin, Meung sur Loire, Orléans (amendes), Patay, Briare, Courtenay, Lorris, Outarville, Beaugency, Rive de Loire Nord, Neuville-aux-Bois, Orléans Municipale, Sully sur Loire, Château-Renard, Ferrières-en-Gâtinais, Malesherbes, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Orléans Centres hospitaliers, Beaune-la-Rolande, Châtillon-Coligny, Gien, Montargis Municipale.

Le conciliateur fiscal

Vous n'êtes pas d'accord avec le calcul, ou le paiement de votre impôt, vous souhaitez bénéficier d'un échelonnement d'impôt, vous avez constaté un dysfonctionnement (temps d'attente trop long par exemple ou mauvais accueil), vous pouvez saisir le conciliateur départemental. Il faudra néanmoins que le service qui s'occupe de votre dossier ait été au courant de votre demande et que vous n'avez pas obtenu satisfaction.

Pour saisir le Conciliateur, une lettre écrite ou un courriel sont nécessaires.

Conciliateur Fiscal Départemental

BP 82921 45029 Orléans cedex 1

conciliateurfiscal45@finances.gouv.fr

Le conciliateur doit vous répondre dans un délai de 1 mois maximum.